

INVESTISSEMENTS

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (France) Autocallable 2 4 6 ESG

Instrument de dette structuré de droit français émis par la
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe
et distribué par Beobank NV/SA



- Une durée d'investissement maximum de **8 ans**.
- Un prix d'achat incluant les frais d'entrée de 102%.
- Un remboursement à l'échéance en l'absence de remboursement automatique anticipé (hors faillite ou risque de faillite de l'émetteur Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe) de l'**intégralité du capital initial investi⁽¹⁾ majoré de l'éventuelle performance finale moyenne positive de l'indice STOXX® Europe ESG Leaders Select 30 (Price EUR)**.
- Un rendement lié à l'éventuelle performance positive de l'**indice STOXX® Europe ESG Leaders Select 30 (Price EUR)** qui a pour objectif de refléter la performance d'une allocation de 30 actions européennes sélectionnées au sein de l'indice STOXX® Global ESG Leaders. Cet indice regroupe les actions mondiales les plus performantes au regard des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) tels que déterminés par l'agence de notation extra-financière Sustainalytics. Seules les actions européennes sont ensuite conservées. Parmi ces actions, l'indice STOXX® Europe ESG Leaders Select 30 (Price EUR) sélectionne les 30 actions européennes affichant la volatilité historique la plus faible et les rendements historiques du dividende les plus élevés, comparativement aux autres actions de l'univers d'investissement de départ (l'indice STOXX® Global 1800 Index). Les 30 actions ainsi sélectionnées sont ensuite pondérées en fonction de leur volatilité : les actions les moins volatiles ont un poids plus important dans l'indice, avec un maximum de 10%. L'indice est de type « Price Return ». L'indice est calculé sans réinvestissement des dividendes et sa composition est revue tous les trimestres.
- **Un remboursement anticipé⁽²⁾ du capital initial investi⁽¹⁾ augmenté d'un gain par année écoulée en année 2, 4 ou 6** si le cours de clôture de l'indice constaté le 28 mai 2021, le 29 mai 2023 ou le 28 mai 2025 est respectivement supérieur ou égal à 107,5%, 115,0% ou 122,5% de son cours initial constaté le 4 juin 2019.

(1) Hors frais d'entrée de 2% et hors fiscalité applicable. Hors faillite ou risque de faillite de l'émetteur (Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe).

(2) La probabilité que le mécanisme de remboursement automatique anticipé soit activé est très faible.

Nous vous conseillons de lire attentivement la Documentation juridique (telle que définie dans ce document) avant d'investir dans ce produit. En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à : contactinfo@beobank.be ou ombudsman@OmbFin.be

Type d'investissement

Public cible

Objectif du produit

Focus sur l'indice STOXX® Europe ESG Leaders Select 30 (Price EUR)

L'indice est de type « Price Return ». Avec ce type d'indices, les dividendes des actions ne sont pas réinvestis et n'affectent donc pas directement la valeur de l'indice (par opposition à un indice de type « Total Return »). Il convient de préciser que l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes distribués sur la base des actions qui composent l'indice.

L'indice est calculé sans réinvestissement des dividendes et sa composition est revue tous les trimestres. Plus d'informations sur l'indice ainsi que son évolution sont disponibles sur le site web <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SEESGSEP>

- (1) Hors frais d'entrée de 2% (correspondant au prix d'achat de 102%) et hors fiscalité applicable.
- (2) La probabilité que le mécanisme de remboursement automatique anticipé soit activé est très faible.

Ce produit est un instrument de dette structuré. En souscrivant à ce produit, vous prêtez de l'argent à l'Émetteur qui s'engage, en contrepartie d'un prix d'achat de 102%, à rembourser à l'issue de l'année 2, 4 ou 6, 100% du capital initial investi⁽¹⁾ plus un gain de 3,75% (brut) par année écoulée si le mécanisme de remboursement automatique anticipé⁽²⁾ est activé. Sinon, à l'échéance, ce produit offre à l'investisseur un remboursement minimum de 100% du capital initial investi⁽¹⁾ majoré de 100% de l'éventuelle performance finale moyenne positive de l'indice STOXX® Europe ESG Leaders Select 30 (Price EUR).

Si l'émetteur, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, fait l'objet d'un défaut (par exemple à cause d'une faillite ou d'un non paiement), vous risquez de ne pas percevoir les sommes auxquelles vous auriez droit et de perdre une partie ou la totalité du capital investi.

Ce produit s'adresse aux investisseurs qui possèdent suffisamment d'expérience et de connaissances pour comprendre les caractéristiques du produit proposé et pour évaluer, en fonction de leur situation financière, les avantages et les risques liés à un investissement dans ce produit complexe. Plus particulièrement, ils doivent être familiarisés avec l'indice STOXX® Europe ESG Leaders Select 30 (Price EUR) et les taux d'intérêt.

Ce produit s'adresse aux investisseurs qui anticipent une hausse de l'indice STOXX® Europe ESG Leaders Select 30 (Price EUR) à moyen terme, tout en souhaitant bénéficier d'un potentiel remboursement anticipé⁽¹⁾⁽²⁾ à horizon 2, 4 ou 6 ans et d'un remboursement du capital investi⁽¹⁾ à l'échéance le cas échéant. L'indice sous-jacent retenu permet une exposition de l'investisseur à l'éventuelle hausse des actions de l'indice en cours de vie du produit ou à l'échéance, tout en bénéficiant d'un remboursement minimum de 100% du capital investi⁽¹⁾ à l'échéance. L'investisseur doit être conscient qu'il prête de l'argent à l'Émetteur et que l'argent prêté n'est pas spécifiquement investi dans des actifs répondant à des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance). Seul le rendement est lié à un indice prenant notamment en compte ces critères ESG.

L'indice STOXX® Europe ESG Leaders Select 30 (Price EUR) est un indice de marché actions créé par STOXX® Limited dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée par STOXX® Limited. L'indice a pour objectif de refléter la performance d'une allocation de 30 actions européennes sélectionnées au sein de l'indice STOXX® Global ESG Leaders. Cet indice regroupe les actions mondiales les plus performantes au regard des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) tels que déterminés par l'agence de notation extra-financière Sustainalytics (<http://www.sustainalytics.com>). Parmi ces actions, l'indice STOXX® Europe ESG Leaders Select 30 (Price EUR) sélectionne les 30 actions européennes affichant la volatilité historique la plus faible et les rendements historiques du dividende les plus élevés, comparativement aux autres actions de l'univers d'investissement de départ (l'indice STOXX® Global 1800 Index). Sustainalytics développe ses reportings sur base des contributions de différentes parties prenantes (internes et externes).

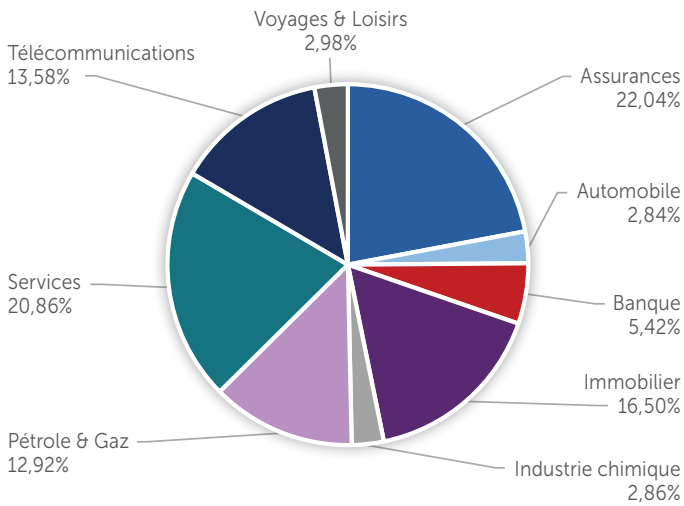
L'univers de départ : L'univers d'investissement se base sur les entreprises de l'indice STOXX® Global 1800 Index qui sont évaluées par Sustainalytics. Les entreprises ne respectant pas les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies sont exclues. Sustainalytics évalue le risque que l'entreprise ne respecte pas ces principes en leur donnant une note de 1 (risque faible) à 5 (risque élevé). Celles ayant une note de 5 sont exclues. Les entreprises impliquées dans les armes ne sont pas conservées. Si une entreprise possède plus de 20% d'une entreprise impliquée dans les armes, elle est également exclue.

Sélection des actions ESG leaders et européennes : Les actions de l'univers sont classées en fonction de leur note Sustainalytics comme suit : sélection des actions classées dans la première moitié en raison de leur note globale Sustainalytics pour chacun des trois critères (environnement, politique sociale et gouvernance) et dans le premier quart pour au moins un de ces trois critères. Ce sont les entreprises « Leaders ». Des plus de 400 actions restantes constituant l'indice STOXX Global ESG Leaders, seules les actions européennes sont ensuite conservées (reste 252 actions à ce stade).

Filtre « volatilité » : Identification des actions présentant les plus faibles volatilités historiques (la volatilité représentant l'amplitude des variations du prix d'un actif financier). Pour éviter les anomalies temporaires, la volatilité de chaque action est calculée sur deux périodes (3 mois et 1 an) et la mesure la plus élevée est retenue (reste environ 85 actions à ce stade).

Filtre « Dividendes » : Sélection des 30 actions présentant les rendements historiques du dividende sur 12 mois les plus élevés (le rendement du dividende représentant le dividende payé divisé par le cours de l'action). Les 30 actions ainsi sélectionnées sont ensuite pondérées en fonction de leur volatilité : les actions les moins volatiles (les potentiellement moins risquées) ont un poids plus important dans l'indice, avec un maximum de 10% (30 actions à ce stade).

Répartition sectorielle



Sources : Bloomberg, <https://www.stoxx.com>, au 2 mai 2019.

Evolution de l'indice STOXX® Europe ESG Leaders Select 30 (Price EUR) depuis le 14 octobre 2015



Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Mécanisme du produit

100% du capital investi⁽¹⁾
+ un gain de 3,75% (brut)⁽¹⁾
par année écoulée depuis la
date d'émission du produit

100% du capital investi⁽¹⁾
+ 100% de la performance
finale moyenne de l'indice⁽¹⁾
calculée en comparant
l'indice initial de référence et
l'indice final de référence

100% du capital investi⁽¹⁾

Mécanisme de remboursement anticipé tous les 2 ans

A l'issue des années 2, 4 et 6, si à l'une des dates d'évaluation, l'**indice intermédiaire de référence** est supérieur ou égal à la **Barrière de remboursement anticipé** de l'année en cours, le produit fait l'objet d'un remboursement automatique anticipé⁽²⁾ à la date correspondante et l'investisseur reçoit⁽¹⁾ (hors faillite ou risque de faillite de l'émetteur Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe) : **100% du capital investi + un gain de 3,75% (brut) par année écoulée depuis la date d'émission du produit.**

Sinon, le produit continue jusqu'à l'échéance.

Les **Barrières de remboursement anticipé** des années 2, 4 et 6 s'élèvent respectivement à 107,5%, 115,0% et 122,5% de l'indice initial de référence.

L'**indice initial de référence** est le cours de clôture de l'indice constaté le 4 juin 2019⁽³⁾.

Les **indices intermédiaires de référence** des années 2, 4 et 6 sont les cours de clôture de l'indice constatés le 28 mai 2021, le 29 mai 2023 et le 28 mai 2025 respectivement⁽³⁾.

Mécanisme de remboursement à l'échéance des 8 ans

Si le produit n'a pas fait l'objet d'un remboursement automatique anticipé :

Si la **performance finale moyenne** de l'indice est positive, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 4 juin 2027 (hors faillite ou risque de faillite de l'émetteur Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe) : **100% du capital investi + 100% de la performance finale moyenne de l'indice calculée en comparant l'indice initial de référence et l'indice final de référence.**

Sinon, si la **performance finale moyenne** de l'indice est négative ou nulle, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 4 juin 2027 (hors faillite ou risque de faillite de l'émetteur Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe) : **100% du capital investi.**

La **performance finale moyenne**⁽⁴⁾ est égale à la différence entre l'indice final de référence et l'indice initial de référence, divisée par l'indice initial de référence.

L'**indice final de référence** est égal à la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice constatés les 30 juin 2025, 28 juillet 2025, 28 août 2025, 29 septembre 2025, 28 octobre 2025, 28 novembre 2025, 29 décembre 2025, 28 janvier 2026, 2 mars 2026, 30 mars 2026, 28 avril 2026, 28 mai 2026, 29 juin 2026, 28 juillet 2026, 28 août 2026, 28 septembre 2026, 28 octobre 2026, 30 novembre 2026, 28 décembre 2026, 28 janvier 2027, 1 mars 2027, 29 mars 2027, 28 avril 2027 et 28 mai 2027⁽³⁾.

Dans l'hypothèse d'une faillite ou d'un risque de faillite de l'émetteur, l'investisseur ne touchera ni le montant de remboursement automatique anticipé le cas échéant, ni le montant de remboursement final à échéance.

(1) Hors frais d'entrée de 2% (correspondant au prix d'achat de 102%) et hors fiscalité applicable.

(2) La probabilité que le mécanisme de remboursement automatique anticipé soit activé est très faible.

(3) Si l'une de ces dates n'est pas un jour de bourse, alors cette date, ainsi que les dates d'évaluation suivantes seront respectivement reportées au jour de bourse suivant.

(4) La performance finale moyenne pourra être inférieure ou supérieure à la performance de l'indice à la dernière date d'évaluation finale.

Illustrations

Légendes des illustrations :

- Valeur de l'indice
- Barrière de remboursement anticipé (année 2 : 107,5% de la valeur initiale, année 4 : 115,0% de la valeur initiale, année 6 : 122,5% de la valeur initiale)
- - - Remboursement minimum à l'échéance correspondant à 100% du capital investi⁽¹⁾
- Constatations intermédiaires de l'indice
- Période d'évaluation de l'indice final de référence

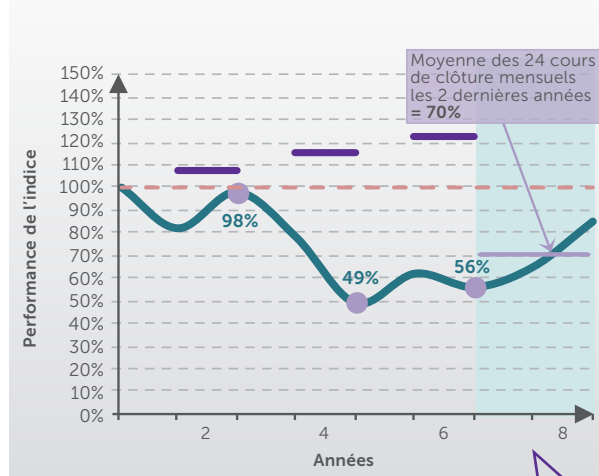
ILLUSTRATION 1, défavorable : faillite de l'émetteur.

L'émetteur, Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, fait défaut au cours de la vie du produit.

- Le produit n'a pas fait l'objet d'un remboursement automatique anticipé à l'issue de l'année 2, 4 et 6. La probabilité que le mécanisme de remboursement automatique anticipé soit activé est très faible.
- L'émetteur, Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, fait défaut au cours de la vie du produit, **l'investisseur peut perdre l'intégralité du capital investi.**

ILLUSTRATION 2, défavorable.

L'indice est en forte baisse durant toute la durée de vie du produit.



- A l'issue des années 2 (le 28 mai 2021), 4 (le 29 mai 2023) et 6 (le 28 mai 2025), la valeur de l'indice est **inférieure à la Barrière de remboursement anticipé**, le mécanisme de remboursement automatique anticipé incluant, le cas échéant, le gain, n'est donc pas activé et le produit se poursuit jusqu'à échéance. La probabilité que le mécanisme de remboursement automatique anticipé soit activé est très faible.
- A l'échéance des 8 ans, la **performance finale moyenne de l'indice est négative (-30%)** et n'est donc pas retenue.
- L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors **l'intégralité de son capital investi sans gain supplémentaire** (Taux de rendement actuariel annuel brut, compte-tenu du prix d'achat, de -0,25%⁽²⁾).

Exemple de calcul de la performance finale moyenne⁽³⁾ de l'indice à l'échéance des 8 ans.

Le cours de clôture de l'indice constaté le 4 juin 2019 est de : **157** (« indice initial de référence »).

La moyenne arithmétique des 24 cours de clôture de l'indice constatés au cours des 2 dernières années est de : **110**.

La performance finale moyenne de l'indice à l'échéance est donc de : $= (110 - 157) / 157 = -30\%$.

Cette performance négative ne sera pas retenue.

4 juin 2019

Indice initial de référence

30 juin 2025

28 juillet 2025

28 août 2025

29 septembre 2025

28 octobre 2025

28 novembre 2025

29 décembre 2025

28 janvier 2026

02 mars 2026

30 mars 2026

28 avril 2026

28 mai 2026

Indice final de référence

Performance finale moyenne de l'indice

Exemple de niveau de l'indice

157

157

29 juin 2026

115

28 juillet 2026

90

28 août 2026

110

28 septembre 2026

120

28 octobre 2026

110

30 novembre 2026

120

28 décembre 2026

115

28 janvier 2027

105

01 mars 2027

95

29 mars 2027

85

28 avril 2027

90

28 mai 2027

100

110

-30%

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et la non réalisation de ces illustrations ne saurait engager en aucune manière la responsabilité de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe ou de Beobank NV/SA. Les montants et taux de rendements actuariels sont communiqués bruts, hors fiscalité applicable au cadre d'investissement.

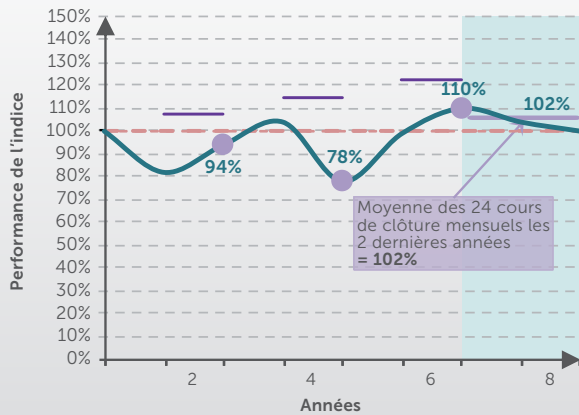
(1) Hors frais d'entrée de 2% (correspondant au prix d'achat de 102%) et hors fiscalité applicable. Hors faillite ou risque de faillite de l'émetteur (Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe).

(2) Frais d'entrée de 2% inclus, hors précompte mobilier de 30%.

(3) La performance finale moyenne pourra être inférieure ou supérieure à la performance de l'indice à la dernière date d'évaluation finale.

ILLUSTRATION 3, médian.

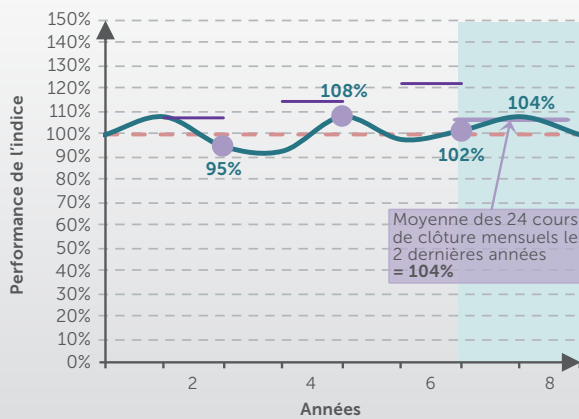
L'indice est en baisse à l'issue des années 2 et 4, et modérément en hausse à l'échéance.



- Le mécanisme de remboursement automatique anticipé incluant, le cas échéant, le gain, n'a été activé à aucune des années 2, 4 ou 6, donc le produit se poursuit jusqu'à échéance. La probabilité que le mécanisme de remboursement automatique anticipé soit activé est très faible.
- A l'échéance des 8 ans, la **performance finale moyenne retenue de l'indice est positive (+2%)**.
- L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors **l'intégralité de son capital investi augmenté de la performance finale moyenne de l'indice, soit 102% de son capital investi** (Taux de rendement actuariel annuel brut, compte-tenu du prix d'achat, de 0,00%⁽²⁾).

ILLUSTRATION 4, favorable.

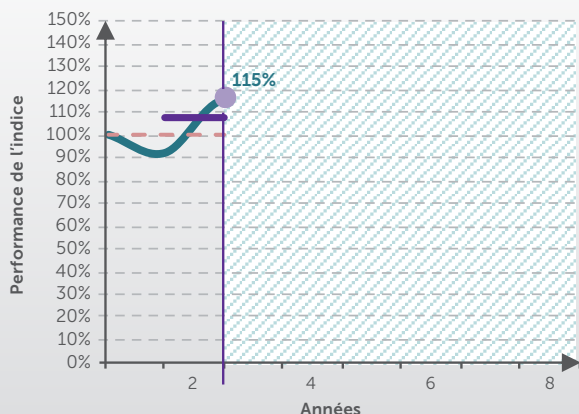
L'indice est globalement stable durant toute la vie du produit et en hausse à l'échéance.



- Le mécanisme de remboursement automatique anticipé incluant, le cas échéant, le gain, n'a été activé à aucune des années 2, 4 ou 6, donc le produit se poursuit jusqu'à échéance. La probabilité que le mécanisme de remboursement automatique anticipé soit activé est très faible.
- A l'échéance des 8 ans, la **performance finale moyenne retenue de l'indice est positive (+4%)**.
- L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors **l'intégralité de son capital investi augmenté de la performance finale moyenne de l'indice, soit 104% de son capital investi** (Taux de rendement actuariel annuel brut, compte-tenu du prix d'achat, de 0,24%⁽²⁾).

ILLUSTRATION 5, favorable.

L'indice est en forte hausse à l'issue de l'année 2, avec activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé.



- A l'issue de l'année 2, la performance de l'indice est de **+15%**.
- La performance étant supérieure à 7,5% (« barrière de remboursement anticipé de l'année 2 »), le **mécanisme de remboursement automatique anticipé** est activé et l'investisseur reçoit⁽¹⁾ **l'intégralité de son capital investi augmenté d'un gain de 7,50% (2 x 3,75%), soit 107,50% de son capital investi** (Taux de rendement actuariel annuel brut, compte-tenu du prix d'achat, de 2,66%⁽²⁾). La probabilité que le mécanisme de remboursement automatique anticipé soit activé est très faible.

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et la non réalisation de ces illustrations ne saurait engager en aucune manière la responsabilité de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe ou de Beobank NV/SA. Les montants et taux de rendements actuariels sont communiqués bruts, hors fiscalité applicable au cadre d'investissement.

(1) Hors frais d'entrée de 2% (correspondant au prix d'achat de 102%) et hors fiscalité applicable. Hors faillite ou risque de faillite de l'émetteur (Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe).

(2) Frais d'entrée de 2% inclus, hors précompte mobilier de 30%.

Veillez consulter le DIC (Document d'Informations Clés) pour les scénarios de performance, disponible à l'adresse suivante : <https://www.beobank.be/fr/particulier/epargner-investir/investissements/solutions/produits-structures> et sur le site de l'initiateur : <https://www.creditmutuel.fr/cmne/decouverte/fr/groupe/investisseurs.html#documents-financiers>

Les scénarios présentés dans le DIC sont calculés sur la base d'une méthodologie imposée par la nouvelle réglementation européenne PRIIPs (« règlement EU 1286/2014 »). Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que d'autres méthodologies peuvent générer des scénarios différents.

Principaux risques

Risque de crédit

L'investisseur est exposé au risque de crédit de l'émetteur, Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe qui bénéficie d'une notation A (perspective stable) selon S&P⁽¹⁾. Si, dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'émetteur, elle pourrait décider de prendre des mesures impactant la valeur des produits (bail-in); dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du montant investi et du gain fixe potentiel, ou peut se voir imposer une conversion en actions de capital du montant des créances qu'il possède sur l'émetteur. Une détérioration de la perception du risque de crédit de l'émetteur peut avoir des répercussions sur le prix de rachat de **Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (France) Autocallable 2 4 6 ESG**. Plus l'échéance est éloignée, plus l'impact potentiel peut être grand.

Risque de capital en cours de vie

Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie. En cas de sortie du produit avant l'échéance, en dehors du cas de remboursement automatique anticipé⁽²⁾, le prix du produit peut être inférieur au montant du capital investi. Le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau de l'indice sous-jacent, des taux d'intérêt et de refinancement de l'émetteur et de la volatilité) et pourra entraîner un risque de perte en capital non mesurable a priori.

Risque de fluctuation du prix du produit

Jusqu'à l'échéance, le prix du produit peut fluctuer fortement, en raison de l'évolution des paramètres du marché et en particulier de l'évolution de l'indice STOXX® Europe ESG Leaders Select 30 (Price EUR) et de la perception du risque de crédit de l'émetteur. Une augmentation des taux d'intérêt peut avoir un impact négatif sur le prix du produit, et ce d'autant plus que l'échéance est éloignée.

Risque de liquidité

La Française Global Investments, Agent placeur, s'efforcera, dans les conditions normales de marché, d'assurer la liquidité de ce produit comme décrit dans les données techniques sur le produit, sans que cela ne constitue une obligation juridique pour La Française Global Investments. La fourniture d'un marché secondaire dépendra des conditions générales de marché, des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des opérations de couverture conclues. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant l'échéance devra le cas échéant les vendre au prix déterminé par La Française Global Investments en fonction des paramètres de marché du moment en s'adressant à son conseiller Beobank NV | SA.

Le prix du produit (en particulier la fourchette de 1% de prix achat/vente que La Française Global Investments peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclage de la position de La Française Global Investments liés à ce rachat. La Française Global Investments et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

L'investisseur qui voudrait vendre le produit avant l'échéance le cas échéant se verrait appliquer la Taxe de Bourse décrite dans les Données techniques.

Risque en cas de remboursement automatique anticipé

En cas d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé, l'investisseur peut ne pas bénéficier de l'intégralité de la hausse de l'indice sous-jacent.

(1) Notation en vigueur au 2 mai 2019. La notation ne saurait être ni une garantie de solvabilité de l'émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. Vous trouverez de plus amples informations sur le système de notation sur le site suivant : https://www.standardandpoors.com/en_EU/web/guest/article/-/view/sourceld/504352

(2) La probabilité que le mécanisme de remboursement automatique anticipé soit activé est très faible.

Informations générales

Devise : EUR

Code ISIN : FR0013411154

Emetteur : Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (S&P A (perspective stable)⁽¹⁾) est une société anonyme coopérative de crédit à capital variable de droit français. S&P est susceptible de modifier cette notation à tout moment. Si cette notation devait baisser pendant la période de commercialisation, les clients ayant souscrit seront informés par communication personnalisées. En cours de vie du produit, les notations seront publiées sur http://www.beobank.be/pdf/fr/Investissements/Beobank_Ratingtable.pdf et les clients ayant souscrit seront informés par communication personnalisée de toute modification importante.

Agent placeur :

La Française Global Investments

Distributeur : Beobank NV|SA.

L'Emetteur, le Distributeur et l'Agent placeur sont des sociétés faisant partie du même groupe bancaire et jouent tous un rôle différent et potentiellement conflictuel quant à l'émission de l'obligation structurée.

Indice sous-jacent :

L'indice STOXX® Europe ESG Leaders Select 30 (Price EUR) (Ticker Bloomberg : SEESGSEP index). Sponsor : STOXX Limited.

Documentation juridique :

Programme d'émission d'obligations de l'Emetteur (comprenant un résumé en français) approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers en France en date du 28 janvier 2019, complété de tout supplément éventuel publié avant le début de la période de commercialisation et les conditions définitives en date du 10 avril 2019 (rédigés en langue française).

Nous vous invitons à consulter le **Document d'Informations Clés** disponible sur le site web de Beobank : <https://www.beobank.be/fr/particulier/epargner-investir/investissements/solutions/produits-structures> et sur le site de l'initiateur : <https://www.creditmutuel.fr/cmne/decouverte/fr/groupe/investisseurs.html#documents-financiers>

Droit applicable :

Droit français.

L'Emetteur pourrait être tenu de respecter le code de droit économique belge, en particulier, les dispositions relatives aux clauses abusives, dans l'application de la Documentation Juridique de ce produit distribué en Belgique, pour autant que ces dispositions soient applicables à ce dernier.

Profil d'investisseur

Ce produit est destiné aux investisseurs présentant un profil « modéré à dynamique ». Il peut également convenir, dans certaines limites, à des investisseurs présentant un autre profil. Vous trouverez plus d'informations sur ces profils d'investisseur sur www.beobank.be. Le produit doit également correspondre à la situation financière de l'investisseur en termes de diversification, de connaissances et d'expériences.

(1) Notation en vigueur au 2 mai 2019. La notation ne saurait être ni une garantie de solvabilité de l'émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. Vous trouverez de plus amples informations sur le système de notation sur le site suivant : https://www.standardandpoors.com/en_EU/web/guest/article/-/view/sourcelid/504352

Souscription

Période de commercialisation : 3 mai 2019 au 3 juin 2019

Date d'émission : 4 juin 2019

Coupure : 100 EUR

Prix d'émission : 100%

Prix d'achat incluant les frais d'entrée : 102%

Frais

Frais d'entrée : 2%

Frais de sortie : 0%

Frais de distribution :

La Française Global Investments verse à Beobank NV | SA une commission d'un montant indicatif de 2,95% (intégrant les frais d'entrée de 2%) du montant effectivement placé (le pourcentage exact est déterminé après la clôture de la période de souscription et sera disponible sur www.beobank.be). Ces frais de distribution et tous les autres coûts et frais facturés sont déjà inclus dans le prix d'émission et s'élèvent au total à 4,59%.

Durée

Date d'échéance : 4 juin 2027

(en l'absence de remboursement automatique anticipé)

Date d'évaluation initiale de l'indice : 4 juin 2019

Dates d'évaluation intermédiaire de l'indice (remboursement automatique anticipé) : 28 mai 2021, 29 mai 2023, 28 mai 2025

Dates de remboursement automatique anticipé :
4 juin 2021, 5 juin 2023, 4 juin 2025

Dates d'évaluation finale de l'indice :

30 juin 2025, 28 juillet 2025, 28 août 2025, 29 septembre 2025, 28 octobre 2025, 28 novembre 2025, 29 décembre 2025, 28 janvier 2026, 2 mars 2026, 30 mars 2026, 28 avril 2026, 28 mai 2026, 29 juin 2026, 28 juillet 2026, 28 août 2026, 28 septembre 2026, 28 octobre 2026, 30 novembre 2026, 28 décembre 2026, 28 janvier 2027, 1 mars 2027, 29 mars 2027, 28 avril 2027 et 28 mai 2027

Remboursement

Remboursement automatique anticipé (année 2) : $107,5\% \times \text{capital investi}^{(1)(2)}$

Remboursement automatique anticipé (année 4) : $115,0\% \times \text{capital investi}^{(1)(2)}$

Remboursement automatique anticipé (année 6) : $122,5\% \times \text{capital investi}^{(1)(2)}$

Remboursement à l'échéance : Max (100% ; indice final de référence / indice initial de référence) x capital investi⁽¹⁾

Revente avant l'échéance

La Française Global Investments s'efforcera (sans que cela ne constitue une obligation juridique pour La Française Global Investments d'assurer un marché secondaire), dans des conditions normales de marché, de donner de manière quotidienne des prix de l'obligation pendant toute la durée de vie de l'obligation avec une fourchette achat/ vente de 1%. La valeur du produit en cours de vie sera disponible sur demande auprès de votre agence Beobank et publiée une fois par mois sur http://www.beobank.be/pdf/fr/Investissements/SN_MarketList.pdf

Fiscalité belge

Précompte mobilier : Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique. Sauf modifications légales : 30% de précompte mobilier (PM) sur les coupons / primes distribués.

Taxe de Bourse : Aucune sur le marché primaire et 0,12% sur le marché secondaire (max. 1.300 EUR) (sauf modifications légales).

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

(1) Hors frais d'entrée de 2% (correspondant au prix d'achat de 102%) et hors fiscalité applicable.

(2) La probabilité que le mécanisme de remboursement automatique anticipé soit activé est très faible.

Avertissement

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (France) Autocallable 2 4 6 ESG

est un instrument de dette structuré régi par le « Programme » composé du programme d'émission d'obligations de l'Émetteur (comprenant un résumé en français) approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers en France en date du 28 janvier 2019, complété de tout supplément éventuel publié avant le début de la période de commercialisation et les conditions définitives en date du 10 avril 2019 (rédigés en langue française) (le « Programme »). En cas de parution de supplément durant la période de commercialisation, tout nouveau supplément sera publié sur le site du distributeur et les investisseurs ayant souscrit avant la parution du supplément disposeront d'un droit de retrait de 2 jours. Le programme d'émission d'obligations de l'Émetteur a de plus fait l'objet d'une notification auprès de la Financial Services and Markets Authority de Belgique (« FSMA ») et est disponible, ainsi que les conditions définitives, sur <https://www.beobank.be/fr/particulier/epargner-investir/investissements/solutions/produits-structures>, dans tous les points de vente et/ou au siège social de Beobank NV | SA.

Nous vous rappelons que les produits d'investissement sont exposés à des risques en ce compris la possible perte du capital investi. Les produits d'investissement structurés distribués par Beobank NV | SA ne sont pas des dépôts bancaires et ne sont pas garantis par Beobank NV | SA.

Le produit présente les risques principaux suivants :

- **Risque de perte en capital :** Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie. En cas de sortie du produit avant l'échéance, en dehors du cas de remboursement automatique anticipé, le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra entraîner un risque de perte en capital non mesurable a priori.
- **Risque de marché :** le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque de liquidité :** certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur :** Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

De plus, l'éventuelle survenance de certains événements extraordinaires peut affecter le sous-jacent du produit et entraîner le cas échéant, la fin anticipée du produit (les modalités d'ajustement ou de substitution ou, le cas échéant, de fin anticipée du produit et leurs conséquences sont décrites dans le Programme).

La valeur du produit en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'indice STOXX® Europe ESG Leaders Select 30 (Price EUR), connaître de fortes fluctuations et être inférieure au montant de l'investissement initial.

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « facteurs de risque » du Programme. En cas d'incohérence entre le présent document et le Programme, ce dernier prévaut.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement dans le produit. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi, le produit visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Ni l'Émetteur ni La Française Global Investments et leurs filiales, ne peuvent être tenus responsables des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements effectués dans le cadre du produit. En cas de souscription, l'investisseur est invité à lire préalablement le Programme afin de prendre connaissance notamment des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à un investissement dans le produit. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce produit est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'Émetteur, La Française Global Investments et leurs filiales ne donnent aucune garantie et ne font aucune recommandation à cet égard et ne sauraient être considérées comme des conseils juridiques, fiscaux ou comptables.

Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il appartient à toute personne qui souhaite investir dans ce produit de s'assurer qu'elle est autorisée à investir dans ce produit. Ce document n'est pas destiné à être distribué aux Etats-Unis et/ou à des US Persons ou dans des Etats où la commercialisation des titres n'est pas autorisée.

Le présent document n'est pas et ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié.

Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en Belgique. Le présent document a été établi le 15 avril 2019. Les informations présentes dans le document sont sujettes à des modifications, notamment en fonction des fluctuations de marché.

L'information contenue dans ce document ne saurait constituer une prévision des résultats futurs.

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en France.

L'indice STOXX® Europe ESG Leaders Select 30 (Price EUR) ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de Stoxx Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. Stoxx et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les Titres de créance ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.



Pour plus d'informations, prenez rendez-vous dans **votre agence Beobank** ou surfez sur **beobank.be**

Date : / /

Nom Prénom :

Signature : **Je déclare avoir reçu ce document de 10 pages concernant Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe (France) Autocallable 2 4 6 ESG avant la souscription.**

.....

(1 copie pour le client / 1 copie pour le point de vente)

Nous vous rappelons que les produits d'investissement sont exposés à des risques en ce compris la possible perte du capital investi. Les produits d'investissement ne sont pas des dépôts bancaires et ne sont pas garantis par Beobank NV/SA.